

Date de dépôt : 5 octobre 2020

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre la suppression des OA / OSS

Rapport de majorité de M. Jean Romain (page 1)

Rapport de minorité de M. Sylvain Thévoz (page 13)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est à trois reprises que la commission des pétitions s'est penchée sur cette demande de maintenir à Genève la possibilité, dans le cadre de l'application cantonale de l'ORM, le choix d'une option spécifique supplémentaire en langue (OSS). Aucun autre canton ne donne cette opportunité. Seul Genève a fait ce choix intelligent afin de répondre à la volonté de bien des élèves d'en faire plus.

Majoritairement, la commission des pétitions s'est déclarée **en faveur du maintien de cette possibilité** ; Genève étant une ville internationale, l'apprentissage des langues y est crucial. Cette particularité cantonale d'une OSS se justifie pleinement et, évidemment, cela a un coût. La question est de savoir si, avec une enveloppe identique pour le DIP, ce coût est jugé prioritaire.

Sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet, assistée de M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique du SGGC, la commission a pu compter sur les procès-verbaux de M. Christophe Vuilleumier, qu'elle remercie.

Audition des pétitionnaires, M^{me} Chadlia Balhi Keller et M. Ralph Ettlin, de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (24 août 2020)

M^{me} Balhi Keller rappelle que des mesures d'économies ont été prises par le canton, entraînant à présent la disparition progressive des options d'approfondissement (OA) et des options spécifiques supplémentaires (OSS) proposées au sein du collège de Genève.

M. Ettlin, de son côté, explique que l'étudiant peut, s'il le souhaite, choisir à la fin de sa première année une option d'approfondissement ou une option spécifique supplémentaire, un choix qui permet de colorer le parcours de l'étudiant tout au long de son cursus. Jusqu'à présent, ces options supplémentaires portaient exclusivement sur les langues. Il remarque à cet égard que la maîtrise d'une langue étrangère, anglais ou allemand, apporte un bienfait évident pour les études des étudiants ainsi que pour leur future vie professionnelle. C'est un choix qui s'adresse évidemment à des élèves très motivés.

A la fin du cursus, ces élèves auront eu 16 heures de cours à la place des 12 heures habituelles. Pour le professeur, le cours reste le même qu'il s'agisse d'une option d'approfondissement ou d'une option spécifique supplémentaire. On espère un niveau B2 à la fin des 4 années, le niveau C2 étant celui des anglophones. Il s'agit de **trois postes d'enseignement sur l'ensemble du collège**, l'économie est donc dérisoire.

Cette restriction a été introduite cette année et déploiera ses effets au cours des trois prochaines années jusqu'à la disparition complète de ces possibilités. Il ne sera donc plus possible d'avoir des cours de langue avancés au collège de Genève. Cette suppression va induire une diminution du niveau des élèves. Elle va influencer également sur les familles qui vont se tourner vers le privé pour obtenir des certifications pour leurs enfants. C'est donc un programme très bon marché fonctionnant très bien qui va être supprimé.

Lui-même donne des cours d'anglais et de philosophie en bilingue et les élèves de 4^e qu'il encadre lisent des livres de philosophie en anglais particulièrement compliqués. Il déclare alors qu'il n'est pas possible de nier que les langues sont nécessaires dans notre monde globalisé et il rappelle que la Suisse a fait le pari des langues. Il regrette donc que la formation soit dégradée par une telle décision.

Un député PLR partage ces différents arguments. Il mentionne avoir été alerté assez tôt par des **doyens** et il demande quelle est la position de ces derniers et s'ils osent s'exprimer dans un département où on a mis une muselière à ceux qui critiquent. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est des **directeurs**. Il rappelle que cette spécificité est purement genevoise, mais il

pense que pour une fois que l'on offre d'en faire plus aux élèves genevois, il serait dommage de s'en passer, le cas étant si rare. Il se demande enfin si les élèves sont punis en raison de la décision du parlement qui n'a pas suivi la proposition de la magistrate d'augmenter le nombre de postes de manière excessive.

M. Ettlín répond que les doyens du collège Rousseau sont particulièrement remontés contre cette décision et il imagine qu'il en va de même dans les autres collèges. Il pense qu'il en va également de même des directeurs. Il répète qu'il est question de **trois postes**.

M^{me} Balhi Keller dit que l'Union estime que cette décision ne convient pas. Il s'agit d'une économie dérisoire au détriment d'une attente importante des parents, des élèves et des milieux économiques. Elle rappelle que les étudiants à l'université sont en compétition avec l'élite des étudiants provenant de l'étranger. Il est nécessaire de fournir une formation de qualité pour maintenir une élite autochtone. Elle rappelle encore que les certifications genevoises ont toujours été reconnues au niveau fédéral. Cela étant, elle ne sait pas s'il est question de punir les élèves.

Le commissaire PLR remarque que l'association des doyens et des directeurs pourrait être impliquée dans cette problématique et, si ces voix s'ajoutaient à celles des parents, de l'Union et potentiellement du parlement, le résultat pourrait être intéressant.

Un député PDC demande si les élèves genevois sont meilleurs que ceux des autres cantons. Il rappelle que le centre de séjour à l'étranger a été supprimé et il se demande si l'Union s'était manifestée à cette occasion.

M. Ettlín répond que le centre de séjour était formidable, mais il rappelle que d'autres options avaient été trouvées pour pallier sa disparition. Cela étant, il fallait que les familles paient quelques milliers de francs pour ce faire, et les OSS permettent justement d'obtenir un bon niveau sans implication financière pour les parents. Il ignore ce qu'il en est dans les autres cantons. Les élèves qui ont suivi le programme avancé sont inévitablement meilleurs que les autres.

Une députée PDC demande combien d'élèves sont concernés et comment s'organisent ces trois postes. Elle demande depuis quand ces programmes spécifiques fonctionnent à Genève. Elle connaît le *Cambridge Certificate* et se demande si des comparatifs de coûts ont été établis. En Suisse alémanique certains collèges obligent leurs élèves à aller faire des stages à l'étranger dans la langue qui les intéresse.

M. Ettlín répond qu'il est question de moins d'un poste à plein temps. C'est l'addition des heures supplémentaires qui permet de déterminer une

équivalence de 22 heures d'enseignement. C'est en 1995 ou 1997 que cette spécificité a été introduite, lors du changement de la maturité (ORM).

Un commissaire PLR pense également qu'il est très dommage que ces options disparaissent. Il évoque ensuite le budget, et il observe que sur cette base le DIP a pu engager 58 ETP d'enseignants en plus. Il rappelle par ailleurs que 300 postes ont été ouverts au sein du département, et il demande pourquoi ce sont ces options qui ont été éliminées.

Pour M^{me} Balhi Keller, c'est à la magistrate de répondre à cette question.

Un député S rappelle que c'est une décision du parlement qui a entraîné cette situation et il s'étonne de la surprise de certains. Il se demande ensuite ce qu'il faut comprendre par la notion d'« école inclusive » qui figure dans la pétition et s'il ne faudrait pas privilégier les cours de français pour permettre aux élèves allophones de s'insérer, peut-être au détriment de cours d'anglais poussés.

M^{me} Balhi Keller répond que l'école inclusive est un dispositif qui doit permettre à tous les élèves d'accéder à la formation à laquelle ils ont droit. Mais elle rappelle que **l'école inclusive s'adresse également aux élèves avancés** et doit leur permettre de les accompagner dans leur formation. Elle mentionne qu'il s'agit donc de s'adapter aux différents besoins des uns et des autres.

Le député S a l'impression que l'école inclusive est un concept s'adressant à tout le monde. Il se demande, cela étant, s'il ne serait pas préférable de donner la priorité à des élèves allophones afin de leur permettre de s'insérer dans la société plutôt que de former une élite destinée à des entreprises de pointe.

M^{me} Balhi Keller répond qu'il ne faut pas opposer les uns et les autres et qu'elle ne croit pas que le terme « élite » dans ce contexte relève d'une élite sociale et financière.

Une députée EAG rappelle que certains partis ont fait voter des coupures budgétaires entraînant la disparition d'un certain nombre de postes, et elle mentionne qu'il est dès lors **nécessaire de faire des choix**. Elle demande alors combien d'élèves sont concernés. Elle se demande s'il n'est question que d'anglais.

M. Ettlin répond que c'est le cas pour **toutes les langues**.

M^{me} Balhi Keller dit que l'Union défend un taux d'encadrement adéquat et elle remarque qu'il ne faut pas toucher au lien pédagogique entre l'élève et l'enseignant. Cela étant, elle pense que ce sont plus de 47 postes qui ont été

supprimés dans le secondaire II. L'Union regrette que le collège fasse les frais du jeu de ping-pong entre le parlement et la magistrature.

Un autre député S demande si un engouement pour la maturité bilingue pourrait compenser la disparition des options spécifiques supplémentaires.

M. Ettlín répond que la maturité bilingue est proposée à Rousseau, Calvin et André Chavannes. Il ajoute que les élèves en 2^e année en maturité bilingue ont un *cursum* adapté et il observe que la disparition des options spécifiques entraînera certainement des demandes de dispense de cours d'anglais de la part des élèves en maturité bilingue, puisque ces cours seront en dessous de leurs capacités.

Une députée Ve demande si la fermeture de ces classes pourrait entraîner la disparition des maturités bilingues. Elle demande ensuite si les élèves en maturité bilingue auraient les moyens financiers d'arriver à ce niveau de langue sans être dans une classe bilingue. Elle se demande enfin si le niveau C1 est atteint par des élèves sans nécessiter un séjour à l'étranger.

M. Ettlín répond que la disparition de la maturité bilingue est une crainte au vu des logiques budgétaires. Le profil des élèves en maturité bilingue est très varié, les élèves provenant de tous les milieux sociaux. Les élèves qui terminent le *cursum* d'une option spécifique finissent avec un niveau d'anglais C1.

Un député PLR juge qu'il est assez inimaginable de donner la priorité aux élèves allophones. Il ne partage pas du tout cette vision délétère et il rappelle que **le parlement n'a pas supprimé de postes mais a refusé la création de 412 postes supplémentaires**. Nuance ! La commission des finances a par ailleurs accordé tous les postes spécialisés demandés mais a sollicité une **priorisation**. Il se demande ensuite si les enseignants seraient d'accord de faire un effort durant trois ans et de travailler au plafond de la fourchette des postes. Cette possibilité ne lui semble pas iconoclaste.

M^{me} Balhi Keller répond que cette injonction a déjà été faite. Elle rappelle que, si les paroles données jadis avaient été tenues par le département, un effort de ce type serait envisageable.

Le député PLR acquiesce, mais il rappelle que **les fonctionnaires sont les seuls à n'avoir pas perdu un sou lors du semi-confinement** et il se demande si les enseignants du collège (seulement eux par solidarité) ne pourraient pas assouplir leur intransigeance durant trois ans.

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), M. Samy Jost, directeur du service des subventions, M. Sylvain Rudaz, directeur général de la direction générale de l'enseignement secondaire II

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que, depuis le milieu des années 90, la maturité est à options. Chaque élève a une option spécifique qui donne une couleur à sa maturité. En ce qui concerne les langues, il s'agit soit d'une langue nouvelle comme l'espagnol, soit d'une langue déjà enseignée comme l'anglais et les élèves qui font ce choix ont simplement une heure de plus dans la discipline. Cette situation a amené le canton à permettre aux autres élèves **d'ajouter une heure** dans l'une ou l'autre des langues enseignées afin qu'ils soient au niveau des élèves ayant choisi cette option spécifique. Elle indique ainsi qu'il y avait l'année passée 2 élèves en OS anglais et 99 en OS plus.

Le canton a décidé cette année d'arrêter ce particularisme en supprimant cette possibilité et de **stopper l'offre des options spécifiques supplémentaires** sur l'ensemble du canton en simplifiant et en rationalisant la situation. Elle signale que, dans le canton de Vaud, les élèves s'inscrivent en janvier et savent en juillet quel sera leur collègue en fonction des options choisies.

Les pétitionnaires se trompent. Elle remarque en effet que, si le souhait est de développer une langue, il faut opter pour la maturité bilingue. Elle rappelle que cette possibilité peut être envisagée soit par séjour à l'étranger, soit à Genève par enseignement. Par ailleurs, la maturité par séjour n'existe pas dans tous les cantons, par exemple en Valais. Les OS langues ne sont pas très suivies, car elles ne présentent que peu d'intérêt avec simplement une heure supplémentaire au programme. Elle rappelle en outre que le canton doit reprendre les grilles horaires de manière générale.

Un député PLR demande s'il est bien question de trois postes d'enseignement dédiés à ces OS, comme l'ont fait remarquer les pétitionnaires. Il remarque ensuite que la magistrate propose de cesser les spécificités cantonales. Il rappelle cela étant que la commission ad hoc avait adapté l'ORM à Genève et qu'il avait alors été décidé que la philosophie serait enseignée à Genève, alors qu'il s'agit d'une option dans les autres cantons, ce qui est aussi un particularisme. Il remarque **qu'il existe des particularités qui sont liées à une histoire locale**. Il rappelle ensuite que Genève est une ville internationale et il pense que les langues sont importantes. Il ne croit pas qu'il soit dommage de permettre aux élèves d'en faire plus. Il se demande en fin de compte pourquoi supprimer cette spécificité pour trois postes. Il rappelle avoir proposé aux pétitionnaires de

trouver des moyens pour maintenir ces postes en plaçant les enseignants au maximum de la fourchette.

M^{me} Emery-Torracinta remarque que la philosophie est une obligation dans la plupart des cantons romands. Elle remarque que la philosophie remplace la psychologie et la pédagogie par ailleurs qui sont enseignées dans certains cantons. Elle signale ensuite qu'il n'est plus possible de mettre les enseignants au maximum de la fourchette depuis que l'ICF est intervenue en inscrivant les postes comme réserve de carrière. Elle explique ensuite que plus la diversité est grande, plus le coût est important, et elle remarque que l'économie s'applique sur les OS et leur répartition. Elle indique qu'il est question d'**une quinzaine de postes** et non de trois postes.

Le même député PLR remarque que dans les sciences expérimentales, en raison des laboratoires, les classes comptent **16 élèves** alors que, dans les autres disciplines, les classes comptent **24 élèves**. C'est une iniquité flagrante ! Il se demande dès lors s'il serait possible de trouver une solution sous cet angle pour dégager des moyens pour les OSS.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le développement des laboratoires est lié au fait que les sciences doivent être de nos jours basées sur des expériences pratiques. Elle remarque également que ce sont des raisons de sécurité qui ont déterminé le nombre de 16 élèves au sein des laboratoires.

M. Rudaz indique que le service cantonal de la sécurité impose en effet un certain nombre de contraintes.

M^{me} Emery-Torracinta revient sur le fondement de la pétition en répétant qu'améliorer le niveau de langue d'un élève peut se faire avec la maturité bilingue et non avec une OS. Elle répète que les options de langue déjà enseignées ne sont pas très fréquentées puisque peu intéressantes. Elle rappelle encore que des bourses peuvent être attribuées pour les élèves qui souhaitent faire un séjour à l'étranger.

Le député PLR demande combien de collèges proposent une maturité bilingue. M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y en a quatre : Rousseau et Chavannes pour l'anglais et Calvin et de Candolle pour l'allemand. Le député PLR le déplore tandis qu'**offrir une OSS est facile et généralisé à l'ensemble des établissements !**

Un député PDC demande comment sont organisés ces séjours à l'étranger.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a une personne qui est chargée de l'organisation de ces séjours. Elle rappelle au demeurant que d'autres types d'élèves doivent également faire des séjours à l'étranger. Les très bons élèves

choisissent parfois d'être *extra muros* pour faire autre chose, souvent en lien avec une langue.

M. Rudaz déclare que l'organisation des séjours à l'étranger est centralisée au service de l'enseignement.

Une députée S déclare que les pétitionnaires ont indiqué que les changements qui ont été entamés pour les OS impacteraient les maturités bilingues. Elle se demande par ailleurs ce qu'il en est des possibilités de certification.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a des règles quant à la maturité bilingue. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation de prendre l'OS dans la langue définie pour les maturités bilingues. Elle observe toutefois que certains enseignants ont fait pression pour ce faire alors que ce n'est pas réglementaire.

M. Rudaz dit qu'il y a des cours de préparation pour passer les examens de certification dont les frais sont remboursés à moitié par le département si l'élève réussit son examen. Il ajoute qu'il y a également une seconde option permettant d'accéder au niveau C1.

Un député UDC demande à combien se monte l'économie de ces 15 postes. M^{me} Emery-Torracinta répond qu'elle se monte à environ 2 millions. Elle remarque que rationaliser l'organisation permet également de gagner des classes. Il faut éviter de créer des petits groupes, mais elle remarque que le système des options rend ce phénomène incontournable.

Un commissaire Ve déclare avoir l'impression que les options n'ont pas augmenté au cours des années alors que la richesse du canton a largement évolué. Il craint que tout rationaliser diminue la diversité.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les options se sont pourtant multipliées et que la diversité est plus grande qu'à l'époque. Elle ajoute que les profils sont également plus poussés.

Le même député Ve rappelle qu'à Rousseau certains enseignements étaient donnés par deux enseignants. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est des études indépendantes.

M^{me} Emery-Torracinta répond ne pas avoir entendu que ces dernières aient cessé.

Le député demande quels sont les moyens pour continuer à être innovant par rapport à des options qui ne sont pas généralisables à l'ensemble des collègues.

M^{me} Emery-Torracinta répète que les profils sont plus nombreux que jadis.

A la question d'un député PDC qui demande quelle est la proportion d'élèves réalisant un séjour linguistique, M^{me} Emery-Torracinta déclare ne pas avoir les chiffres.

Discussion et vote de la commission

Un député PLR pense que cette pétition est légitime. Il ne sait pas exactement combien de postes sont nécessaires, mais il rappelle que la commission des finances avait demandé à M^{me} Emery-Torracinta de fixer un **ordre de priorité à l'égard des postes supplémentaires qu'elle demandait**. Il est important de laisser cette possibilité aux étudiants qui veulent en faire plus, ce d'autant plus qu'il est question de langues et que Genève est une ville internationale. **La maturité bilingue**, sur laquelle pense se relier le DIP, n'est offerte que dans peu d'établissements et elle n'est pas la solution de remplacement. Il ajoute qu'il est en faveur de cette pétition.

Une commissaire PDC partage l'opinion du PLR en remarquant que la modestie des heures supprimées, compte tenu de la valeur ajoutée, l'interpelle.

EAG soutient la pétition en mentionnant **regretter les suppressions**.

Pour le député UDC, la pétition est légitime, mais il s'abstiendra en raison du débat budgétaire tendu qui va advenir. Il n'aimerait pas que le renvoi de cette pétition puisse être reproché au parlement à ce moment.

Un député S déclare que son groupe verra quelques abstentions. Il refuse la pétition pour sa part, en observant que la magistrate était convaincante dans ses explications lorsqu'elle indiquait que les options supplémentaires ne permettaient pas d'atteindre les objectifs. Il rappelle que c'est la maturité bilingue qui permet d'obtenir ces résultats. Il ne croit pas en outre que le parlement doive s'immiscer dans le micromanagement du DIP.

Un commissaire PDC est étonné par l'audition du département. Il ajoute ne pas avoir remarqué de politique volontaire de la part du DIP à l'égard de l'apprentissage des langues, des séjours linguistiques et de l'approfondissement des disciplines. Seuls les enseignants ont su défendre leur position et un souffle visionnaire semble manquer au canton. Il soutiendra donc cette pétition.

Un député PLR déclare que la situation ne peut de toute façon pas être rétablie cette année scolaire, mais il sera peut-être possible de rétablir des OSS l'an prochain. Il rappelle ensuite que M^{me} Emery-Torracinta a évoqué les particularismes cantonaux. Ces OSS sont effectivement une spécificité

genevoise, mais comme d'autres aspects ! La maturité bilingue, quant à elle, ne se donne que dans 4 établissements sur les 11 ; les OSS sont partout.

Une députée S déclare avoir entendu les demandes des pétitionnaires et les explications du département. Elle est étonnée de constater que les enseignants ne se sont pas joints à la pétition 2098, plus globale. Elle regrette donc qu'il y ait deux pétitions en parallèle. Elle s'abstiendra puisqu'il lui semble que c'est l'ensemble de l'école qu'il faut défendre et pas une petite partie.

Le député PDC rappelle que le centre de séjour à l'étranger a été supprimé par le département alors qu'il fonctionnait bien. Dès lors, il aurait fallu proposer d'autres alternatives, mais **il constate qu'il est question de supprimer une fois encore des options**. Il estime que M^{me} Emery-Torracinta fait tout faux dans cette affaire.

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2094 au Conseil d'Etat :

Oui :	9 (3 PLR, 1 MCG, 2 PDC, 1 EAG, 2 Ve)
Non :	1 (1 S)
Abstentions :	4 (2 S, 1 UDC, 1 MCG)

Le renvoi de la P 2094 au Conseil d'Etat est accepté.

Catégorie de débat préavisée : II, 30 minutes

Pétition (2094-A)

contre la suppression des OA / OSS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soussigné.e.s maîtres, parents d'élèves, étudiant.e.s, élèves ou citoyens avons pris connaissance avec consternation de la décision du 16 janvier dernier de la conseillère d'Etat chargée du DIP, M^{me} Anne Emery-Torracinta, d'introduire des **mesures d'économie**, notamment au collège, en raison du refus du Grand Conseil d'octroyer de nouveaux moyens au DIP.

Si nous comprenons la nécessité générale d'avoir des moyens financiers pour assumer un enseignement de qualité et comprenons aussi que l'on reporte une réforme nécessitant des moyens financiers supplémentaires (démarrage de l'OS en première), **nous ne pouvons accepter la décision de dégrader la formation des élèves** et de ce fait **demandons le maintien des OA** (options d'approfondissement) **ou OSS** (options spécifiques supplémentaires) au collège. Une école « inclusive » se doit d'offrir à tous les élèves, y compris les plus motivés, les moyens de se former à la hauteur de leurs attentes.

Sur un plan général, l'option d'approfondissement en langue permet aux élèves de **se perfectionner dans une autre langue étrangère**, ce qui est fondamental aujourd'hui. En effet, les 3 heures de langue par an en discipline fondamentale (DF) ne permettent d'atteindre à la maturité qu'un niveau B2, alors qu'aujourd'hui le monde du travail et les universités demandent pour les études de master un niveau plus avancé (C1), niveau qu'atteignent les élèves qui suivent l'OA langue. Dans un marché de l'emploi difficile et de plus en plus compétitif, la garantie de solides compétences en langues est indispensable. C'est ce que permet d'offrir l'OA... et le DIP en annonce la disparition ? !

Par ailleurs, en lien avec l'existence et le succès de la **maturité bilingue** (par enseignement ou par séjour) à Genève, cesser d'offrir l'OA en langue pour des élèves évidemment plus avancés est une aberration. Des cours de mathématiques, d'histoire ou de géographie sont dispensés en langue étrangère, mais le cours de langue lui-même serait indifférencié entre le niveau normal et un niveau plus avancé ? !

Dans le même registre, qu'est-ce qui peut légitimement justifier que le collège offre en mathématiques et en physique des **niveaux** 1 et 2, c'est-à-dire **normal et avancé**, mais pas en langues ? C'est précisément cette lacune que vise à combler l'offre des OA langues.

Comment justifier la suppression de l'option d'approfondissement en langues alors qu'elle ouvre l'accès à des études supérieures et qu'elle offre des opportunités d'emploi, autant en Suisse qu'à l'étranger ?

Bref, en un mot comme en mille, les pétitionnaires demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de conserver l'option d'approfondissement langues OA !

N.B. 2879 signatures
M. Christophe Ebener
UNION du corps enseignant
secondaire genevois
Rue de la Tour-de-Boël 6
1204 Genève

Date de dépôt : 10 novembre 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Depuis le milieu des années 90, la maturité est à options. Chaque élève a une option spécifique qui donne une couleur à sa maturité. Il s'agit là d'une spécificité purement genevoise. En ce qui concerne les langues, il s'agit soit d'une langue nouvelle comme l'espagnol, soit d'une langue déjà enseignée comme l'anglais. Les élèves qui font ce choix ont simplement une heure de plus dans la discipline. Cette situation a amené le canton à permettre aux autres élèves d'ajouter une heure dans l'une ou l'autre des langues enseignées afin qu'ils soient au niveau des élèves ayant choisi cette option spécifique. Il y avait l'année passée 2 élèves en option spécifique anglais et 99 en option spécifique plus.

Le canton a décidé cette année d'arrêter ce particularisme en supprimant cette possibilité ainsi que l'offre des options spécifiques sur l'ensemble du canton en simplifiant la situation. Si le souhait est de développer une langue, il faut opter pour la maturité bilingue. Cette possibilité peut être envisagée soit par un séjour à l'étranger, soit à Genève par enseignement. Dans les faits, les OS langue ne sont pas très suivies car elles ne présentent que peu d'intérêt avec simplement une heure supplémentaire au programme. Améliorer le niveau de langue d'un-e élève peut se faire avec la maturité bilingue et non avec une OS. Les options de langue déjà enseignées ne sont pas très fréquentées puisque peu intéressantes. Des bourses peuvent, par ailleurs, être attribuées aux élèves qui souhaitent faire un séjour à l'étranger. Aujourd'hui, quatre collèges proposent une maturité bilingue : Rousseau et Chavannes pour l'anglais et Calvin et de Candolle pour l'allemand.

La restriction sur les OA/OSS a été introduite cette année et déploiera ses effets au cours des trois prochaines années jusqu'à la disparition complète de ces possibilités. Les mesures d'économie voulues par la droite ont entraîné la nécessité d'un choix et la disparition progressive des Options d'approfondissement (OA) et des Options spécifiques supplémentaires (OSS)

proposées au sein du collège de Genève. Il s'agit ici de quinze postes d'enseignement sur l'ensemble du collège, pour une économie d'environ 2 millions de francs. Réattribuer l'organisation permet également de gagner des classes. Les options supplémentaires ne permettaient pas d'atteindre les objectifs.

Nous ne souhaitons pas une école dont le rôle soit « de fournir une formation de qualité pour maintenir une élite autochtone » comme l'affirmaient les pétitionnaires. Nous ne croyons pas qu'avec une heure d'anglais en plus, quoi qu'il en soit, on y parvienne.

En raison des choix désastreux de la droite, qui conduisent à des augmentations d'effectifs et à une pression supplémentaire sur les enseignant-e-s, il est nécessaire de privilégier les cours de base pour permettre aux élèves de s'insérer et de recevoir un enseignement renforcé de qualité. C'est une décision du parlement qui a entraîné cette situation. On ne peut donc que s'étonner que ceux qui ont refusé des postes supplémentaires soutiennent maintenant cette pétition qui reste une simple déclaration de principe, sans nouveaux postes.

Il est incohérent de voir la majorité de droite du parlement refuser des postes supplémentaires nécessaires puis s'immiscer dans le micro-management du DIP pour contester les choix et les priorisations qui ont été faits.

On attend donc impatiemment la position de la droite sur les nouveaux postes au budget 2021. D'ici là, nous vous invitons, mesdames et messieurs les député-e-s, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. C'est l'ensemble de l'école qu'il faut défendre, avec cohérence et avec des moyens. Pas une micro-partie de celle-ci de manière opportuniste, sur le dos du plus grand nombre, et sans attribuer de moyens supplémentaires pour le faire.